

Cultivons notre cadre de vie



Guide du tri

Trier, c'est ma nature



Tous les jours à vos côtés



sommaire



- 4** Notre service
- 5** Les différents modes de collecte
- 7** Collecte des ordures ménagères
- 8** Emballages et journaux, magazines
- 9** Verre
- 10** Pour vos autres déchets : la déchèterie
- 11** Réduisons nos déchets



Edito

Parce que c'est un enjeu environnemental majeur, parce que c'est également un coût pour tous les foyers, le tri sélectif des déchets ménagers est important.

Le principe qui guide la collecte des déchets recyclables répond à un cercle vertueux. Plus le volume de déchets collectés est important et meilleure est la qualité du tri, moins élevé est le coût du traitement.

La collectivité peut alors maîtriser le montant de la Taxe d'enlèvement qui est prélevée sur les ménages.

Aujourd'hui le tri des journaux, magazines et emballages à recycler est entré dans les habitudes de la plupart d'entre nous, mais il est encore possible d'améliorer nos résultats.

Partant du principe que le tri se fait d'autant mieux que le dispositif de collecte est efficace, la Communauté d'agglomération a réorganisé le service : harmonisation des modes de collecte, adaptation de certaines tournées, sensibilisation et information des habitants.

Ce guide a pour but de rappeler les enjeux, les règles de tri, et de vous informer des moyens mis à votre disposition sur toute l'agglomération pour la collecte sélective.

À chacun d'entre vous de voir comment il peut contribuer à améliorer les résultats de notre agglomération dans ce domaine.

Pascal BUGIS

Président de la Communauté d'agglomération



Notre service

Qui sommes-nous ?

Notre service Qui sommes-nous ?

Notre service

73 agents de collecte à votre service,
répartis sur un pôle castrais
et un pôle mazamétain
2 ambassadeurs du tri
Une équipe d'encadrement



Les ambassadeurs du tri, leur rôle ?

Leur rôle est d'être sur le terrain, proches de vous afin de répondre à vos questions mais aussi d'intervenir si l'on observe des erreurs dans le tri des déchets. Si l'ambassadeur vient vous voir, n'hésitez pas à lui poser des questions, il est là pour vous aider.

Quelques chiffres

Chaque année, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, plus de **23 500 tonnes** d'ordures ménagères et **4 000 tonnes** d'emballages ménagers sont collectés.

Soit 354 kg/habitant/an
de déchets ménagers
(y compris recyclables)

Contacts

Service Environnement Gestion des déchets

Communauté d'agglomération
Castres - Mazamet
Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
81115 CASTRES Cedex

05 63 73 51 00 ou par mail :
environnement@castres-mazamet.com



Les différents modes de collecte

La collecte en bacs individuels

La communauté d'agglomération met à disposition de chaque particulier deux bacs individuels de collecte. Ces bacs sont alors entretenus par la collectivité (réparation) mais **le lavage est assuré par le particulier.**



Deux types de bacs sont distribués :

- à couvercle bordeaux : pour les déchets ménagers résiduels
- à couvercle jaune pour les emballages à recycler

Les jours de collecte :

Un calendrier de collecte est distribué en début d'année civile, il est téléchargeable sur le site internet de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet. La collecte des ordures ménagères résiduelles a lieu une fois par semaine. La collecte des emballages à recycler a lieu une fois tous les quinze jours.

Le stockage des bacs :

Les bacs doivent être stockés sur le domaine privé.

- **sortis la veille de la collecte après 20 heures** en bordure de voie et rentrés le plus tôt possible après la collecte. Ils devront être sortis sur le bord de la voie ou placés en limite de propriété pour être collectés (à 1 mètre maximum de la chaussée roulante quand cela est possible).

L'utilisateur veillera au remisage des bacs sur son terrain dès que la collecte est effectuée. Les utilisateurs ont la garde juridique des conteneurs mis à leur disposition.

Les bacs ne doivent en aucun cas gêner la circulation des piétons et véhicules.



Règles de présentation des déchets

- Tout déchet présenté en dehors du bac peut être refusé.
- Le respect d'un positionnement pour le dépôt des sacs ou bacs désigné au sol par un marquage pourra être imposé par le service afin d'optimiser ou sécuriser la collecte.
- Dans le cas d'une impasse, les bacs ou sacs seront collectés en bout d'impasse.
- Les emballages ménagers recyclables doivent être présentés en vrac dans les contenants appropriés (pas de sacs).



Collecte mécanisée :

Dans le cas d'une collecte par un camion à bras mécanisé, il pourra être demandé aux usagers de respecter les emplacements prévus pour le ramassage des conteneurs et d'en laisser l'accès libre (2 mètres de part et d'autre), afin de permettre la collecte par un bras articulé.

La collecte en bacs collectifs aériens ou enterrés

Les ordures ménagères résiduelles et les emballages à recycler peuvent être déposés sans contraintes horaires dans les bacs respectifs :

- à couvercle bordeaux pour les ordures ménagères résiduelles
- à couvercle jaune pour les emballages à recycler.

→ Les emballages ménagers recyclables doivent être présentés en vrac dans les contenants appropriés (pas de sacs).



→ Les points de collecte ne sont en aucun cas l'occasion de dépôts sauvages (encombrants et autres déchets), tout dépôt aux pieds de conteneurs est strictement interdit sous peine d'amende.

→ Dans le cas d'une impasse, les bacs seront disposés et collectés en bout d'impasse.



Quelques définitions

Les ordures ménagères sont les déchets ordinaires provenant des ménages, elles ne comprennent pas les emballages à recycler.

Ne doivent pas être présentés à la collecte avec les ordures ménagères : les déchets verts, les encombrants, les médicaments et déchets de soins (aiguilles...), les déblais et gravats, les déchets spéciaux et toxiques (peintures, colle...).

Les déchets assimilables aux ordures ménagères sont ceux qui résultent d'une activité économique (entreprises) et des administrations, qui présentent les mêmes caractéristiques que ceux des ménages et peuvent être collectés et traités dans les mêmes conditions. En cas de doute, contactez-nous.

Les emballages à recycler : leur définition est donnée dans le guide du tri en pages 8 et 9, ce sont les emballages qui font l'objet d'une filière de recyclage.

Les autres déchets :

Ils doivent faire l'objet d'une élimination par une filière adaptée et ne doivent en aucun cas être déposés sur la voie publique.

Les déchets ménagers résiduels :

Ce sont les déchets non recyclables couches, polystyrène, déchets de table... (voir guide du tri en page 7).



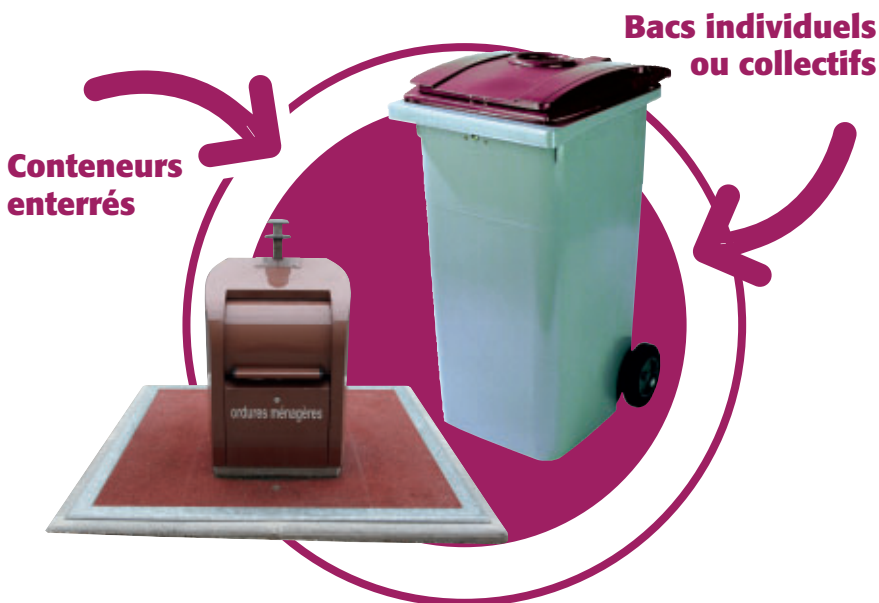
Collecte

des ordures ménagères

Pour tout ce qui n'est pas recyclable

Barquettes en polystyrène, autocollants, spirales reliures, papiers carbone, couches-culottes, mouchoirs jetables, articles d'hygiène, papier gras, pots de fleurs, couvercles, collerettes, vaisselle, assiettes, porcelaines, faïences, miroirs, restes de repas...

Deux modes de collecte existent :



Non enlevé
À déposer
en déchèterie

déchets verts, déblais, gravats, encombrants, médicaments, déchets de soins, aiguilles, déchets spéciaux et toxiques, tubes fluorescents (néons) et ampoules basse consommation

Emballages et journaux, magazines

À recycler

Les boîtes en métal, aérosols



Les boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires



Les bouteilles et flacons en plastique



À déposer en vrac (sans sac plastique)



Les journaux, prospectus et magazines
Papiers divers

La famille des emballages en plastique à recycler s'agrandit!

Les petits derniers de la famille des emballages à recycler, la bouteille d'huile alimentaire et le flacon de ketchup ou de mayonnaïse se recyclent...



Sac de pré collecte réutilisable : demandez-le

pour apporter vos déchets aux conteneurs collectifs

Verre

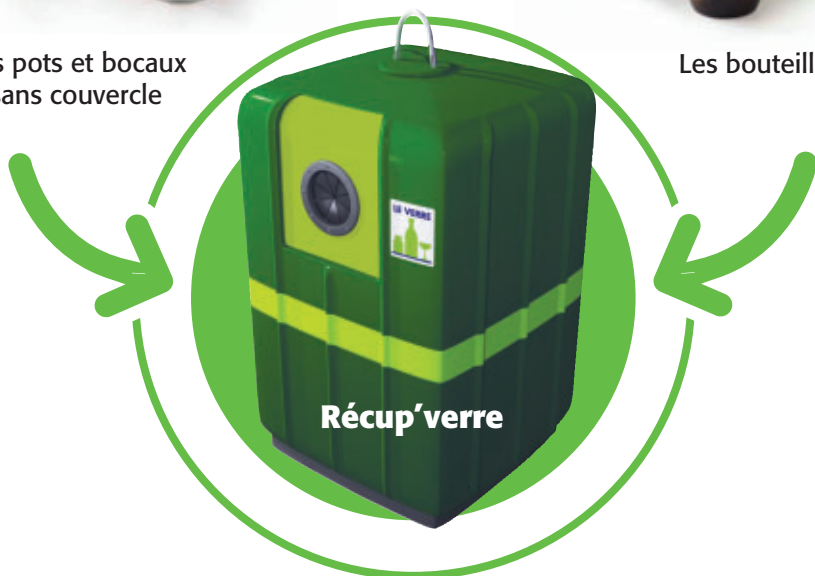
Verres



Les pots et bocaux sans couvercle



Les bouteilles



Récup' verre



Non recyclé
À jeter dans votre poubelle habituelle

Pots de fleurs, bouchons, couvercles, collerettes, vaisselle, assiettes, porcelaines, faïences, miroirs, ampoules



Sac de précollecte pour le verre : demandez-le

pour apporter vos déchets au récup' verre

Le saviez-vous ? Nous collectons **20 kg/an/habitant**, nous devons faire mieux, la moyenne nationale est à **30 kg/an/habitant**.



Pour vos autres déchets

la déchèterie

Comment fonctionne une déchèterie?

À la déchèterie, chacun dépose lui-même ses déchets dans les bennes appropriées. Le gardien est là pour vous conseiller.

Qui a accès à une déchèterie Trifyl?

Tous les habitants des communes adhérentes à TRIFYL, directement ou au travers d'une intercommunalité de collecte, ont accès gratuitement pour leurs propres déchets dans la limite de 2 apports par jour et dans des quantités raisonnables (2 m³).

Les produits acceptés en déchèterie

- Tout-venant (encombrants)
- Les gravats
- Les métaux
- Les déchets végétaux
- Le bois
- Les cartons
- Les emballages à recycler
- Le verre
- Les huiles minérales et végétales
- Les batteries, piles...
- Les déchets d'équipement électriques et électroniques
- Les textiles
- Les radiographies
- Les solvants et peintures sauf déchèterie de Castres

Aussillon

Z.I. de la Rougearié - rue de l'artisan

Du lundi au samedi

De 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h50

05 63 61 27 53

Labruguière

Prado de Lamothe - 81290 Labruguière

Du mardi au samedi

De 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

05 63 37 80 30

Castres

Z.I. de Mélou - 81100 Castres

Du lundi au samedi de 8 h à 18 h 50

05 63 62 72 19

St Amans Soult

Z.I. de Sébastopol - 81240 St Amans Soult

Mardi, mercredi, vendredi et samedi

De 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

05 63 98 17 92

À savoir

Accès gratuit pour les particuliers

Possibilité de retirer gratuitement du **compost** dans toutes les déchèteries sauf celle de Castres

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la déchèterie.

Service encombrants sur appel
au 05 63 73 51 00



Réduisons nos déchets



Moins 7 % de déchets dans les 5 années à venir sur notre territoire, c'est l'engagement que vient de prendre la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet, afin de contribuer à la réduction de nos déchets.

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit **354 kg de déchets** par an !

Chaque jour, à la maison, au bureau, en faisant les courses, du bricolage, chacun d'entre nous peut agir significativement pour réduire sa production de déchets. L'ADEME et le Ministère du Développement durable, de l'énergie et du logement, qui s'adaptent à tous les modes de vie et s'appliquent en toute simplicité.

- Choisir les produits au détail ou en vrac
- Privilégier les sacs réutilisables pour faire nos courses
- Indiquer "STOP PUB" sur sa boîte aux lettres
- Utiliser les produits jetables uniquement à bon escient
- Limiter les impressions papier au bureau comme à la maison
- Je continue à trier mes bouteilles en plastique, si je ne bois pas l'eau du robinet
- Privilégier le bon conditionnement (taille et nature du matériau)
- Privilégier les produits avec moins d'emballage
- Économiser les piles
- Réutiliser ce qui peut l'être
- Fabriquer son compost
- Opter pour les éco-recharges
- Choisir des produits avec les labels environnement
- Limiter le gaspillage alimentaire

En bref...

Mieux acheter, c'est penser "déchets" dès l'étape du choix, en privilégiant les produits ayant moins d'emballage et ceux qui sont réparables et en achetant les quantités justes.

Mieux utiliser, c'est réduire l'utilisation des produits en respectant les doses prescrites et en privilégiant les produits réutilisables.

Moins jeter, c'est prolonger la vie des produits. C'est réparer ou réutiliser autrement chez soi ; c'est donner, prêter ou vendre ; c'est composter ses déchets organiques...

Jeter mieux, c'est donner une deuxième vie aux produits par le tri et le recyclage. Certaines matières (verre, papiers et cartons, métaux, certains plastiques) peuvent être recyclées facilement.

Retrouver plus d'information sur le site :

<http://www.reduisonsnosdechets.fr>

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Informations

05 63 73 51 00

Service Environnement
Gestion des déchets

environnement@castres-mazamet.com



ECO
EMBALLAGES

Tous les jours à vos côtés

